



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Rapprocher le centre-ville du lac et lui donner un souffle nouveau

Aménagement de la place Numa-Droz

L'aménagement de la place Numa-Droz fait partie des projets d'agglomération prioritaires à réaliser durant la période 2011 – 2014. A la suite de l'avant projet de 2009, le concours NumaPort a été lancé de manière à dégager une solution parfaitement coordonnée avec les différents projets à futur de la ville. Les lauréats du concours ont développé la première étape consistant en l'aménagement de la place Numa-Droz. Les solutions préconisées s'inscrivent dans les objectifs généraux de la Ville de rapprocher son centre au lac, de donner un nouveau souffle au centre-ville en offrant un espace de mobilité partagée tout en tenant compte des contraintes à respecter sur la route cantonale. Le Canton, propriétaire du fonds, salue le projet tel qu'abouti qui répond à l'ensemble des objectifs du plan directeur cantonal d'aménagement.

Objectifs

L'objectif de l'aménagement consiste à renforcer l'identité de la ville et de son centre avec le rapprochement au lac et d'assurer l'attractivité du centre-ville et de ses activités.

Il s'agit également de fluidifier l'ensemble des déplacements sur cette zone d'échange importante, tout en partageant l'espace public entre les différents utilisateurs.

Le projet

Il consiste à mettre en valeur la qualité des lieux empreints de culture et d'histoire et à offrir des vues et des perspectives sur le lac, ainsi que des passages vers ce dernier.

Issu du concept déposé lors du concours, l'espace sera doté d'une végétalisation en même temps intense et discrète, évoluant au gré des saisons et offrant à l'ensemble des acteurs un décor de qualité où la volonté d'échanger, de partager sera une réalité.

Les conditions

La place sera toujours traversée par les transports publics qui seront même favorisés dans leurs accès avec un nouvel arrêt situé devant le Collège latin.

La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/heure entre La Poste et la Place-d'Armes.

L'aménagement au sol sera parfaitement adapté à l'ensemble des mobilités et en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Les piétons auront la possibilité de traverser partout sans être pour autant prioritaires.

En termes de circulation, des mesures seront prises en amont de la place Numa-Droz pour amener une partie du trafic de transit à éviter le centre, en particulier aux heures de pointe, par la confirmation de la politique de stationnement mise en place depuis quelques temps par la Ville et notamment l'utilisation des « Park & Ride » ainsi que leur développement à venir.

Les principes de gestion et d'espace partagé s'approchent de ceux mis en place depuis 2004 au centre de Köniz avec succès. Les conditions générales à Köniz sont en effet proches de celles observées à Neuchâtel avec un centre traversé par une route cantonale et une charge de trafic avec près de 23'000 véhicules par jour.

Zone piétonne

L'accessibilité à la zone piétonne notamment pour les livraisons est adaptée avec la création de nouvelles places de chargement/déchargement. L'objectif consiste à élargir cette zone piétonne à terme par la suppression totale du trafic sur la rue St-Honoré.

En parallèle, l'Autorité porte une réflexion sur les mesures à développer en collaboration avec les principaux acteurs de la zone piétonne pour offrir un cadre d'activités dynamique. Elle s'est attachée les services d'un spécialiste HEG-ARC en la matière et aura prochainement l'occasion de discuter de manière plus générale sur les solutions à adopter dans le cadre d'un séminaire national consacré aux difficultés rencontrées dans les centre-ville.

Les coûts

Le projet global est devisé à 10'378'000 francs avec une participation de la Confédération de 1'047'000 francs, 650'000 francs de TransN et 3'240'000 francs du Canton, soit un solde à charge de la Ville de 5'441'000 francs. La demande de crédit portera sur un montant net de 4'573'000 francs, en tenant compte des crédits déjà alloués par le Conseil général.

Procédure et planification

Le projet fera l'objet d'une convention de financement entre la Confédération, le Canton et la Ville. Cette procédure sera engagée dès l'attribution du crédit.

La finalisation de la convention étant attendue pour le printemps prochain, les travaux seront engagés en avril 2013 pour une durée d'une année environ.

Neuchâtel, le 10 octobre 2012

Direction des Infrastructures et Energies

Renseignements complémentaires :

M. Pascal Sandoz, conseiller communal, tél. 032 717 72 00
M. Antoine Benacloche, ingénieur communal, tél. 032 717 76 12